

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	24	29

N° 129_2/2019

OBJET : ANNULE ET REMPLACE suite à erreur matérielle - Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du siège de la Communautés (lot 1) - Avenant de fixation du forfait définitif de rémunération / Autorisation du Président à signer l'avenant

L'an deux mille dix-neuf et le 09 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE, faute d'obtention du quorum, le conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué le 03 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal du Vernet, sous la Présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Céline GABRIEL à Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM à Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS à René AZEMA, Serge BAURENS à Serge DEMANGE, Sabine PARACHE à Michel COURTIADÉ ;

ABSENTS : Monsieur Jean DELCASSE ;

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENZA, Monique DUPRAT, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK et Messieurs Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Serge DEJEAN, René MARCHAND, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le cabinet ENZO ET ROSSO assure la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du siège de la Communauté de Communes (lot 1) et du dépôt technique (lot 2).

S'agissant du lot 1 – maîtrise d'œuvre pour les travaux du siège

Il rappelle que le taux de rémunération est de 9.70 % pour une enveloppe budgétaire, prévue en phase consultation en vue de la désignation du maître d'œuvre de l'opération, de 240 000 € HT.

Conformément à l'article 7 du CCAP relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération, il précise que le forfait de rémunération définitif est fixé, par voie d'avenant, en phase PRO sur la base de l'estimation des travaux par le maître d'œuvre.

Le montant en phase PRO est de 575 245.20 € HT.

Le montant de l'avenant est de 32 518.78 € HT

Le Conseil Communautaire, considérant cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité avec 28 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant ;

AUTORISE Monsieur le Président à mandater les sommes correspondantes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Municipal du Vernet, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS